

**Enquêtes réalisées en application des articles 8 et 9
de la loi sur la statistique cantonale**

(Annexe au règlement d'application du 7 février 2000
de la loi sur la statistique cantonale)

Organe responsable de l'enquête	Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT), en collaboration avec le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)
Définition de l'enquête	Enquête sur la demande touristique du Canton de Vaud
Objet de l'enquête	Réalisation d'une enquête de terrain d'envergure auprès des touristes du Canton de Vaud, afin de mieux connaître qualitativement la demande touristique, principalement à des fins marketing. Variables relevées : provenance des touristes, raison de leur venue, éléments qui ont influencé le choix de la venue, moyens de transports utilisés, type d'hébergement, activités réalisées, niveau de satisfaction, etc ...
Type et méthode de l'enquête	Enquête en face à face basée sur un questionnaire rempli par les enquêteurs et complétée par un questionnaire basé sur une application de type Internet
Milieux interrogés	Touristes en visite sur 500 sites touristiques préalablement sélectionnés
Renseignement	Facultatif
Date de l'enquête	Une année touristique du 1 ^{er} mai 2010 au 31 avril 2011
Périodicité	Occasionnelle
Milieux participant à l'enquête	Destinations touristiques du Canton de Vaud, prestataires touristiques

Dispositions particulières	–
Coût de l'enquête pour le canton	CHF 282'800.– TTC
But de l'enquête	Analyser les comportements touristiques et l'appréciation de l'offre touristique vaudoise par les touristes, afin de mieux répondre à l'objectif d'adéquation entre "demande", "offre" et "promotion touristiques"
Fiche n° 22	Adoptée par le Conseil d'Etat le 03.03.2010